

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

---

## LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° 3159

présenté par

M. Pichereau, M. Venteau, M. Renson, Mme Le Meur, M. Rudigoz, M. Batut,  
Mme Vanceunebrock, Mme Clapot, M. Barbier, M. Perrot, M. Fiévet, Mme Silin, M. Trompille,  
M. Leclabart, M. Gouttefarde, M. Daniel, M. Perea, M. Ardouin, Mme Verdier-Jouclas,  
Mme Piron et Mme Sarles

-----

#### ARTICLE 27

I. – À l’alinéa 9, après les mots :

« véhicules essence »,

supprimer les mots :

« et assimilés ».

II. – À l’alinéa 11, après les mots :

« véhicules essence »,

supprimer les mots :

« et assimilés ».

III. – À l’alinéa 12, supprimer la phrase :

« Les mots : »véhicules essence et assimilés« désignent les véhicules ayant une motorisation essence ainsi que les véhicules combinant une motorisation électrique et essence. »

IV. – Après l’alinéa 12, insérer l’alinéa suivant :

« Les restrictions de circulation formulées par le présent article ne s’appliquent pas aux véhicules fonctionnant au carburant super éthanol E85, au gaz naturel ou au gaz de pétrole liquéfié, et ce quelle que soit la date de leur première immatriculation. »

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exclure les véhicules à faibles émissions (hybrides, flexfuel E85, GPL ou GNV) des restrictions de circulation prévues au sein des ZFE-m de plus de 150 000 habitants. .

L'instauration de ZFE est une nécessité écologique que nous avons su réaliser au moment de l'examen de la LOM. L'imposer aux agglomérations de plus de 150 000 habitants va donc dans le bon sens.

Néanmoins la formulation « essence et assimilé » interdit aussi l'ensemble des véhicules ayant une motorisation à faibles émissions comme les hybrides, ou utilisant des carburants alternatifs comme le flexfuel E85, GPL ou GNV.

Ces véhicules ont été et sont encore plébiscités par de nombreux français qui ont souhaité réduire leur empreinte carbone lors de leurs mobilités quotidiennes. De plus, ces énergies offrent des solutions de mobilité moins polluantes que les véhicules thermiques.

Ainsi, la mise en œuvre des ZFEm telle que proposée dans cet article soulève des enjeux sociaux forts au sein de nos territoires en ce qu'elles contraignent largement la circulation de milliers de français n'ayant pas d'autres solutions que d'utiliser une voiture pour leurs déplacements.